

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 517844/512622

---

**Discours**

**de S.E. Moussa Faki Mahamat**

**Président de la Commission de l'Union africaine**

**21<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Conseil exécutif en  
visioconférence**

**2 décembre 2020**

**Madame Naledi Pandor, Ministre des Affaires étrangères de la République d’Afrique du Sud, Présidente du Conseil exécutif,**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil exécutif,**

**Madame la Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations unies pour l’Afrique,**

**Monsieur le Vice-président de la Commission de l’Union africaine**

**Mesdames et Messieurs les Commissaires,**

**Madame et Messieurs les Secrétaires exécutifs des Communautés économiques régionales,**

**Mesdames et Messieurs les Chefs Exécutifs des Organes,**

**Mesdames Messieurs,**

Votre Conseil se retrouve à nouveau, toujours dans un contexte dominé de la Covid pour répondre une fois de plus aux urgences des questions africaines.

Il aura à examiner sous l’autorité de notre sœur Dr Neladi Pandor, sa présidente, la double thématique inscrite à son ordre du jour. Celle-ci s’articule autour de l’opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine et la mobilisation des moyens pertinents dans la perspective de faire taire les armes sur notre continent. Ces deux problématiques majeures constituent des enjeux vitaux pour le déploiement réussi du plan de développement de notre continent contenu dans l’agenda 2063.

**Mesdames Messieurs,**

S’agissant de la Zone de libre-échange continentale africaine, ses deux principales instances que sont la réunion des ministres africains du commerce et le conseil des ministres chargé des négociations ont travaillé avec un dévouement remarquable pour réunir les conditions nécessaires au lancement effectif des opérations commerciales de la Zone dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A ce titre, les ministres du commerce se sont attelés à finaliser, à leur niveau, tous les instruments juridiques indispensables à cette opérationnalisation. Le Conseil des ministres en charge des négociations s'est assigné l'important rôle de vérifier la disponibilité des Etats parties à donner une existence concrète et vivante au Traité. Ce faisant, le Conseil a décidé de faciliter par toutes les mesures nécessaires le commencement des opérations commerciales au sein de la Zone de libre-échange dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cet immense travail abattu par les uns et les autres est soumis à l'examen de votre Conseil à travers les rapports. Sont annexés à ces rapports deux importants documents qui sont le projet de décision dont les dispositions explicitent toutes les modalités techniques à observer aux fins de l'opérationnalisation effective de la Zone de libre-échange et un projet de Déclaration, dénommé Déclaration de Johannesburg. Vos avis sur tous ces documents détermineront la décision que prendra la Conférence quand elle siégera à ce sujet.

Je voudrais donc lancer un appel au Conseil exécutif afin qu'il adopte une position consensuelle sur les questions techniques au sujet desquelles, pour des intérêts nationaux, les experts continuent de diverger. L'opérationnalisation effective de la ZLECA reste pour « l'Afrique que nous voulons » un impératif, non seulement majeur, mais également incontournable.

Par souci d'efficacité, il est vivement souhaitable que l'on harmonise les mécanismes institutionnels en charge de ce processus, notamment la réunion des Ministres du Commerce et le Conseil des Ministres, pour éviter toute duplication et toute contrariété.

Je reste convaincu qu'une telle opérationnalisation, en vertu de ses effets d'entraînement attendus sur nos économies, prendra une place significative dans la gamme des actions qui nous interpellent dans nos efforts pour faire taire les armes en Afrique.

**Mesdames et Messieurs le Ministres,**

« Faire taire les armes », une autre question dont votre Conseil est saisi, est plus que d'actualité au regard du nombre de conflits armés qui continuent d'endeuiller le continent et de détourner ses ressources. Retenue en 2013 comme pour un nouveau départ, l'année 2020, était présumée être l'année d'une Afrique apaisée, sans guerre, ni terrorisme, ni extrémisme violent.

Au cours de ses travaux, le Conseil prendra connaissance, d'une part des actions et des efforts entrepris pour faire taire les armes sur le continent et d'autre part sur l'état de la mise en œuvre du plan d'action élaboré à cet effet. A la suite de l'examen de ces deux rapports, le Conseil devra se pencher sur le projet de décision ainsi que sur le projet de Déclaration, labellisé Déclaration de Johannesburg.

En saluant les efforts soutenus de l'UA à travers ses Etats membres pour son ardente volonté à réduire les conflits armés à défaut de les éradiquer, je voudrais souligner la nécessité de revoir nos stratégies pour les penser dans une approche plus globale qui associe à la dimension militaire les préoccupations liées aux différents aspects de la sécurité humaine. Pour cela, nos priorités devront désormais être tournées vers des actions concrètes comme paravents contre l'enrôlement de nos jeunes dans le terrorisme et de l'extrémisme violents.

En vous souhaitant de fructueuses délibérations, je vous remercie de votre bienveillante attention.